

## Le travail et l'égalité entre les femmes et les hommes

### Quelques dates au fil du temps...

Le travail en général	Le congé parental	Le harcèlement sexuel
1907 : Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.	1908 : Huit semaines de congé maternité sans rupture du contrat... mais sans traitement.	1992 : Le harcèlement sexuel au travail est sanctionné.
1938 : Les femmes mariées ont désormais la capacité civile et ne doivent plus obéissance à leur mari... mais ont notamment toujours besoin de son accord pour travailler.	1928 : Dans la fonction publique, congé maternité de deux mois à plein traitement.	2012 : Loi relative au harcèlement sexuel.
1946 : Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrit dans le préambule de la constitution.	1970 : indemnisation à 90% du congé maternité et création d'un congé d'éducation parentale.	
1965 : Les femmes mariées peuvent exercer une profession sans l'accord de leur mari.	1985 : Le congé d'éducation parentale est ouvert à l'un ou l'autre des parents salariés.	
1972 : Inscription de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes dans la loi.		
1983 : Loi sur l'égalité professionnelle.		
2001 : Loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.		
2006 : Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.		
2011 : Loi sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.		
2012 : Décret relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.		
2012 : Loi relative – entre autres – à la lutte contre		

les discriminations dans la fonction publique.		
2014 : Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.		